

Les directives anticipées

En facile à lire et à comprendre



Les directives anticipées, c'est quoi ?

C'est un texte où j'écris **comment**
je veux être **soigné en fin de vie**



Si je ne peux pas écrire, je peux me faire aider

Je peux être en fin de vie après :

- un accident
- une maladie grave

Le docteur lira mes directives anticipées

si je ne peux plus m'exprimer



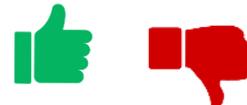
Par exemple :

- après un Accident Vasculaire Cérébral
- si je suis dans le coma
- après un accident grave
- à cause d'une maladie qui s'aggrave

J'écris quoi dans mes directives anticipées ?

Je peux écrire **si je veux ou ne veux pas** certain traitement

Par exemple, je veux ou ne veut pas :



- certains traitements
- être alimenté par un tuyau toute ma vie parce que je ne peux plus manger
- respirer avec une machine toute ma vie
- être opéré

Je peux écrire que je veux être endormi jusqu'à ma mort si je souffre trop et que je vais bientôt mourir

Je peux écrire comment je souhaite être accompagné par exemple :

- Je veux être seul ou être avec mes proches
- Je veux être à l'hôpital quand je vais mourir
- Je veux être chez moi quand je vais mourir

Je peux écrire si je souhaite donner mes organes



Plusieurs **médecins et l'équipe soignante** doivent **se réunir** ils **donnent** leur **avis**



Comment écrire mes directives anticipées ?

Pour écrire mes directives anticipées je dois **être capable de m'exprimer**

Pour m'exprimer, **je peux** :

- parler
- écrire avec un stylo
- montrer des images
- écrire avec un ordinateur
- utiliser une machine de synthèse vocale
- communiquer en langue des signes
- par signes



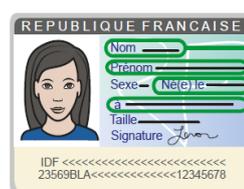
Je peux trouver **un modèle de directives anticipées** sur le **site internet** de la **Haute Autorité de Santé**

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R44952



Je **peux écrire** mes directives anticipées **sur un papier** j'écris :

- La date du jour
- Mon nom
- Mon prénom
- Ma date de naissance
- Mon lieu de naissance
- Ma signature



Pour bien comprendre ce que je peux écrire, je **peux demander de l'aide** à :

- mon docteur
- ma personne de confiance
- un ami que je connais bien
- ma famille
- aux infirmières du centre de dialyse

Si je ne peux pas écrire, je me fais aider

je demande à **une personne d'écrire pour moi**

devant 2 autres personnes

ces 2 autres personnes vérifient que c'est bien ce que je veux

elles datent et signent pour moi mes directives anticipées

Quand écrire mes directives anticipées ?

Je peux écrire mes directives anticipées **quand je suis majeur**

je dois avoir plus de 18 ans

Je peux écrire mes directives anticipées **n'importe quand** :

- si je suis en bonne santé
- si j'ai une maladie grave
- si je suis en fin de vie

Je peux **garder** mes directives anticipées **toute ma vie**

je peux **modifier** mes directives anticipées **quand je veux**

Quoi faire pour que mes directives anticipées soient bien respectées ?

Je dis que j'ai écrit mes directives anticipées

Je le dis par exemple :

- à mon docteur
- à ma personne de confiance
- à ma famille
- à mes proches
- au personnel de l'établissement où je vis



Si je change mes directives anticipées
je préviens les personnes
qui connaissent mes directives anticipées

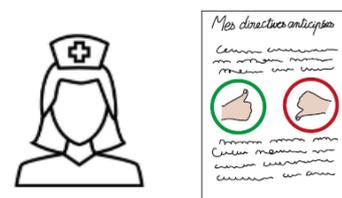
Je range mes directives anticipées
chez moi ou dans le centre de dialyse

Je peux **donner une copie**
de mes directives anticipées à :

- l'infirmière du centre de dialyse
- ma personne de confiance



Si les infirmières du centre de dialyse
Connaissent mes directives anticipées
Les secours sauront mes volontés



Que peut faire le docteur pour m'aider ?

Si je n'ai pas écrit de directives anticipées
Et je ne peux pas m'exprimer
le docteur doit chercher ce que je souhaite
Il discute avec

- ma personne de confiance
- ma famille
- mes proches

le docteur doit tout faire **pour soulager**
mes douleurs et mes souffrances
même si je n'ai rien écrit

Quand j'ai écrit mes directives anticipées
le docteur saura ce que je souhaite
il prendra des décisions en **respectant mes souhaits**

